Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MOSCOU

PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2016/2017

La séance plénière du premier Conseil consulaire en formation « enseignement français à l'étranger-bourses scolaires » CCB1 de la circonscription consulaire de Moscou et de Saint-Pétersbourg s'est tenue au Consulat général de France à Moscou le 21 avril 2016, sous la présidence du Consul général de France à Moscou.

Participants :

- M. SEDILLE Marc, Consul général de France à Moscou,
- M. GUILLERME Jean-Pierre, Consul adjoint, Chef de chancellerie,
- M. ETLICHER Cédric, Conseiller consulaire,
- Mme DELAUBIER Thérèse, Proviseur,
- M.THOUVENIN Samuel, Proviseur adjoint du Lycée français,
- M. PELON Antoine, Directeur de l'école primaire,
- M. CHAUVIN David, Comptable Lycée Français,
- Mme DOUBLIER Marie, représentante du Conseiller de coopération et d'action culturelle,
- M. BARTHELEMY, Représentant - organisation syndicale représentative des personnels enseignants
- Mme CHATELARD Euryale, Présidente de l'Association Démocratique des Français à l'Étranger,
- Mme MAC FARLANE Ekaterina, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves Non Gestionnaires,
- M. TARRADE Alexis, Président de l'Union des Français de l'Étranger,
- Mme DJENKAL Noura, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires,
- Mme LE GOFF Martine, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires.

Absents :

- M. BERG Bruno, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Professeur, Excusé
- Mme BETTON Pauline, Conseiller consulaire, Excusée
- M. FOURRIERE Thibault, Consul général à Saint-Pétersbourg, Excusé
- M. MEGRELIS Nicolas, Conseiller consulaire, Excusé

Ont été remis aux membres du conseil les documents de travail suivants:

- l'ordre du jour, l'instruction générale, la note de cadrage, les éléments du barème et la liste des demandes.

Etaient disponibles lors du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Guide du participant au conseil consulaire – Enseignement français à l'étranger – bourses scolaires,
- Note de cadrage concernant les travaux des CCB – Aide à la scolarité – Rythme Nord 2016,
- Instruction spécifique sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant à l'étranger – pays du rythme nord,
- Dossiers des familles concernées par le CCB1

I- Point sur les décisions du second conseil consulaire du 03/11/2015.

Lors du second conseil consulaire des bourses scolaires 2015/2016, 12 demandes ont été examinées, dont une en provenance de Saint-Pétersbourg.
Le conseil a formulé 6 propositions d'attribution et 4 propositions de rejet. Deux demandes n'ont pas abouties (un désistement et un retour en France).
Après avis de la commission nationale, l'Agence pour l'enseignement français à l'Etranger (A.E.F.E) a validé dans son ensemble les propositions du conseil consulaire.
Le montant total demandé pour l'ensemble de la campagne à Moscou s'élève à 64.313€

II- Cadre réglementaire

- Les demandes examinées concernent des renouvellements de bourses et des premières demandes de familles installées dans la circonscription consulaire.
- L'enfant bénéficiaire d'une bourse doit être de nationalité française, inscrit au registre du consulat général, être âgé de 3 ans minimum dans l'année civile de la rentrée scolaire et doit résider avec au moins l'un de ses parents dans le pays de l'établissement scolaire.

Le président précise que Moscou, étant chef-lieu de conseil consulaire, le conseil traite les demandes de bourses déposées à Moscou et à Saint-Pétersbourg.
Il rappelle la logique de l'enveloppe limitative et le principe de l'application du barème qui se doit de garantir un traitement équitable et objectif des différents dossiers présentés au conseil.

III- Cadre budgétaire

Pour Saint-Pétersbourg :
Le montant total des bourses pour l'année 2016/2017 déposées en première partie de la campagne boursière à Saint-Pétersbourg s'élève à 1.891,31euros, il s'inscrit dans le cadre de la dotation allouée par l'agence de l'enseignement du Français à l'étranger.

Pour Moscou :
Le montant total des bourses pour l'année 2016/2017 déposées en première partie de la campagne boursière à Moscou s'élève à 73.710,35 euros, il s'inscrit dans le cadre de la dotation allouée par l'agence de l'enseignement du Français à l'étranger.

IV - Examens des dossiers individuels de Saint-Pétersbourg et de Moscou

Avant le conseil, quatre visites à domicile ont été réalisées par des agents du service des français du consulat général de France à Moscou. Visites réglementaires effectuées dans le cadre de nouvelles demandes de bourses.

a) Examen des dossiers individuels de l'école André Malraux à Saint-Pétersbourg

Première demande : 2
Proposée pour accord : 2

b) Examen des dossiers individuels du lycée français de Moscou

Première demande : 4
Proposée pour accord : 1, proposée au rejet 2, proposée à l'ajournement 1
Renouvellement : 12 demandes
Proposé pour accord : 11 et proposé au rejet 1

Clôture des travaux : La séance est levée à 18h30 avec les remerciements du Président aux membres du Conseil consulaire pour leur contribution à ces travaux.